

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe des entreprises

L'attractivité de notre écosystème national de la recherche est cruciale dans le contexte de forte concurrence internationale. Comme le projet d'avis le souligne, nous partageons le même diagnostic : financement insuffisant, érosion des effectifs, liens encore trop éloignés entre recherche publique, société et entreprises notamment.

Il est à noter cependant que l'actuel projet de LPPR comprend des avancées positives à saluer telles celles de nature à favoriser les relations entre recherche publique et entreprises, ou à établir une meilleure synergie entre recherche et société ou en augmentant sensiblement les moyens budgétaires.

Il est aussi véridique que ce projet ne suffira pas à lui seul à mobiliser les 3 % du PIB dans la R&D et que des précisions seront à apporter dans la mise en œuvre tant au niveau de la stratégie et son articulation avec les programmes européens, que de l'affectation et de la gestion des moyens supplémentaires accordés aux chercheurs et aux projets de recherche, ou encore du choix des indicateurs pour le suivi de l'impact des investissements consentis.

Le groupe des entreprises approuve plusieurs des préconisations formulées dans cet avis : rendre plus lisibles les financements de la recherche et les flécher plus efficacement, évaluer et simplifier afin de développer des écosystèmes lisibles favorisant une meilleure coopération publique-privée par exemple.

Enfin, les entreprises souhaitent que le texte de loi de programmation pluriannuelle de la recherche s'enrichisse de quelques évolutions proposées et essentielles pour soutenir l'attractivité et l'efficacité de l'écosystème de la recherche et innovation. À notre avis, trois aspects apparaissent essentiels :

- la conception d'un indicateur pour mesurer l'impact de la loi et pour mieux piloter la trajectoire budgétaire de cette loi de programmation ;
- un soutien à la formation continue des chercheurs en entreprise ;
- un engagement plus ferme sur les objectifs assignés de la recherche partenariale : diminution des délais, assouplissement des modalités de gestion de la propriété intellectuelle.

En remerciant la rapporteure pour ces travaux, le groupe des entreprises vote favorablement cet avis.